

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU (à partir du point 3.2) – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – GAMPACKAT – DEFRANCE – LE DOUAREC – ROUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.  
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.  
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.  
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.  
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.  
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Approbation du règlement intérieur de l'Espace Coworking*

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Commune possède, aménage et gère un certain nombre de propriétés immobilières destinées à permettre l'implantation et le développement d'entreprises sur la commune : bâtiment Tiers Lieux avec Coworking et Brasserie, Locaux commerciaux.

Dans le cadre de l'Espace Coworking, s'agissant d'un établissement recevant du public, et à caractère commercial, il nécessite l'établissement d'un règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** l'approbation du règlement intérieur de l'Espace Coworking, tel qu'annexé ce jour.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : **12 AVR. 2022**

